

Découvrez les offres proposées par le Crédit Social des Fonctionnaires

publié le 20 février 2024 – intranet du MASA

**Le ministère a signé en 2023 une convention avec le [Crédit Social des Fonctionnaires](#).
L'objectif : enrichir son offre de services d'action sociale à destination des agents, en particulier pour l'accès au logement.**

Actuellement, la convention ne concerne que le secteur de l'administration centrale, mais elle pourrait s'étendre par la suite aux services régionaux.

Qu'est-ce que le Crédit Social des Fonctionnaires (CSF) ?

Le CSF est une association qui œuvre pour les agents du service public **depuis 1955**. Elle propose des solutions de crédit, d'épargne et d'assurance aux fonctionnaires et assimilés. Pour plus de renseignements, rendez-vous sur le site [csf.fr](https://www.csf.fr/) <https://www.csf.fr/>.

L'accompagnement à l'accès au logement

Vous êtes agent en administration centrale et vous avez un projet immobilier ? Entrez en contact avec un des conseillers du CSF, il vous accompagnera dans vos démarches et vous prodiguera les meilleurs conseils.

Consultez **les offres de logements** sur [la plateforme dédiée](https://www.csf-logement.fr/fr/) : <https://www.csf-logement.fr/fr/>

Les rendez-vous clé à ne pas manquer

- Le 5 mars à 13h participez au webinaire « L'accompagnement immobilier du CSF » via [ce lien](https://email.csf.fr/l/700443/2024-02-13/9r8g8f). <https://email.csf.fr/l/700443/2024-02-13/9r8g8f>



- Retrouvez les **conseillers du CSF** à l'**AURI** le **14 mars de 11h30 à 13h30** pour en savoir plus sur le panel des offres.
- Participez aux **permanences conseil** les **11 juin, 24 septembre et 10 décembre** et échangez par téléphone sur vos projets immobiliers. Si besoin, vous pourrez être mis en contact avec un **conseiller CSF** proche de chez vous pour des renseignements plus approfondis. (Le lien d'inscription vous sera partagé 1 à 2 semaines avant la permanence).

En 2007, l'ONU a déclaré le **20 février journée mondiale de la justice sociale**. Elle vise à prévenir et à réduire les inégalités, et garantit à tout un chacun le droit de bénéficier des progrès économiques et sociaux sans discrimination. Ainsi, elle place l'accès aux **protections sociales** et à un **travail décent** au cœur de ces préoccupations.